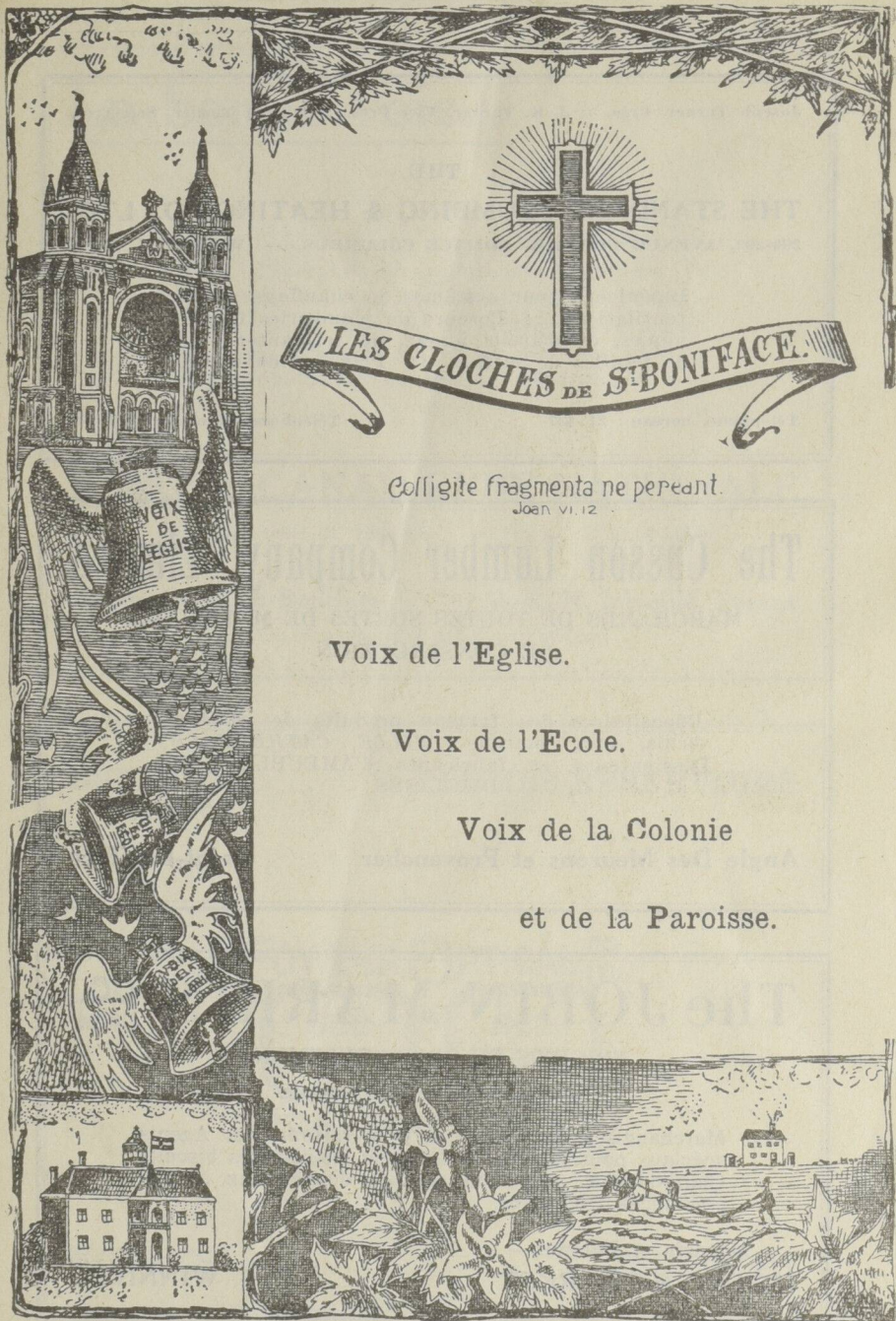




Voix de l'Eglise.

Voix de l'Ecole.

Voix de la Colonie

et de la Paroisse.

Joseph Turner, Prés. :: J.-R. Turner, Vice-Prés. :: Harold Turner, Sec.-Trés.

THE

THE STANDARD PLUMBING & HEATING CO., LTD.

290-292, AVENUE GRAHAM, EDIFICE COLUMBUS -- WINNIPEG, MAN.

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. :: Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal. :: Prix sur demande.

Téléphone, bureau : 21 437

Téléphone, résidence : 47 890

The Cusson Lumber Company, Limited

MARCHANDS DE TOUTES SORTES DE MATERIAUX
DE CONSTRUCTION

Dépositaires des fameux produits de peinture,
verniss, etc., marque "VILLE CATHEDRALE"
Dessinateurs et fabricants d'AMEUBLEMENTS
D'EGLISES.

Angle Des Meurons et Provencher

Saint-Boniface

The JOBIN MARRIN CO.,
Limited

EPICIERS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents
spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits
Charbonneau. Attention spéciale donnée aux corres-
pondances françaises.

Magasin et Bureaux—

158 EST, rue MARKET

WINNIPEG

La bonne voie...

Le chemin de la banque mène à la prospérité. Un compte d'épargne offre plusieurs avantages: il développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et donne de l'assurance. Il protège votre argent contre les pertes, le vol et les dépenses inutiles. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la —

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve	- -	\$ 11,000,000
Actif - - - - -	- -	\$148,702,000

Succursale de St-Boniface

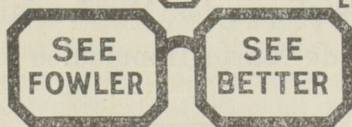
J.-H.-N. Léveillé, gérant

Notre personnel est à vos ordres.

LUNETTES

PLUMES-RESERVOIRS

FOWLER OPTICAL CO. LTD.

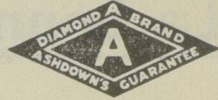


**294 CARLTON ST.
NEXT TO FREE PRESS**

KODAKS

TEL.: 26 411

**VOUS TROUVEREZ
AU MAGASIN**



ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de *quincaillerie*. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est: *La Bonne marchandise à un prix raisonnable.*

Poêles, Ustensiles de cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures, huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

*

Téléphone: 84 620

ANGLE MAIN & BANNATYNE

WINNIPEG

LE JUNIORAT

Saint-Boniface, Man.

Collège apostolique des Missionnaires Oblats
de Marie Immaculée

Pour tous renseignements adressez-vous au

REVEREND PERE SUPERIEUR

122 avenue Provencher

Saint-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXVII

DECEMBRE

No. 12

SOMMAIRE:— Encyclique "Rerum Orientalium" — Prière de Benoît XV pour l'Orient — L'Oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi et les Instituts religieux missionnaires — Perfection sacerdotale — La Patronne des Missions — Mariages mixtes — Le Bulletin de la "Ligue catholique féminine" — Feu le R. P. Louis Boncompain, S. J. — Le drapeau canadien-français — S. G. Mgr Charlebois en hydroplan — A l'Académie collégiale Saint-Joseph — Archiconfrérie de Ste. Anne de Beaupré — Feu M. l'abbé Edouard Barton — Nouvelles des Esquimaux de la Baie d'Hudson — Les déclarations de nullité de mariage — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

ENCYCLIQUE "RERUM ORIENTALIUM"

sur l'impulsion à donner à l'étude des questions orientales
adressée à tous les évêques par S. S. Pie XI (1)

(Suite et fin)

A cette occasion, Vénérables Frères, Nous voulons vous rappeler ce que Nous exposions récemment et plus longuement dans Notre Lettre encyclique "Mortalium animos".

Qui ne sait, en effet, les nombreuses conférences qui ont tenté de réaliser l'union entre tous les chrétiens, mais une union étrangère à l'esprit du Christ, Fondateur de l'Eglise? Qui n'a entendu les discussions soulevées en plusieurs points de l'Europe, surtout, et de l'Amérique, discussions fort graves quand il s'agit des communautés orientales en communion avec l'Eglise romaine ou séparés d'elle?

Les élèves de nos séminaires, il faut certainement s'en réjouir, connaissent par l'enseignement qu'ils reçoivent les erreurs des novateurs; ils en pénètrent et réfutent sans peine la captieuse argumentation. La plupart cependant n'ont pas reçu un enseignement qui leur permette d'avoir une opinion arrêtée sur les questions se référant aux affaires et aux usages des Orientaux, à la légitimité de leurs rites—qui méritent d'être si pieusement conservés dans l'unité catholique. Ces questions fort délicates en elles-mêmes, réclament, en effet, des études spéciales et fort minutieuses.

(1) Cf. "Les Cloches" de novembre, page 241.

Dès lors, il ne faut absolument rien négliger de ce qui peut concourir à restaurer l'union si désirable d'une partie si importante du troupeau du Seigneur avec la véritable Eglise du Christ, ni de ce qui peut développer encore davantage les sentiments de charité envers des chrétiens différents de rites, c'est vrai, mais qui adhèrent du fond de leur coeur et de toute leur âme à l'Eglise romaine et au Vicaire du Christ.

Nous vous conjurons donc, Vénérables Frères, de désigner au moins un de vos prêtres pour le faire exactement instruire des disciplines orientales et le mettre en mesure de les faire éventuellement connaître aux élèves du séminaire. Nous sommes loin d'ignorer que c'est aux Universités catholiques de créer des chaires ou une faculté spécialement vouée aux questions orientales. Ce droit, que Nous-même avons donné et encouragé, on a déjà commencé à en user dans les Universités de Paris, Louvain et Lille. Nous Nous félicitons. Nous Nous réjouissons également de ce que, dans quelques autres centres d'études théologiques, parfois même aux frais des Gouvernements agissant avec le consentement et l'appui des évêques, on a récemment institué des chaires d'orientalisme de ce genre. Cependant, il ne doit pas être si difficile, dans chaque séminaire théologique, d'avoir au moins un maître qui, en même temps que les sciences historiques, liturgiques ou canoniques, soit capable d'enseigner les premiers éléments des questions orientales.

A tourner ainsi les esprits et les coeurs des élèves vers les doctrines et les rites orientaux, il y a certainement tout profit non seulement pour les Orientaux, mais encore pour les élèves eux-mêmes. Ces derniers, en effet, gagneront une connaissance plus ample de la théologie catholique et des disciplines latines; ils sentiront plus vivement l'amour qu'ils doivent à la véritable Epouse du Christ, dont l'admirable beauté et l'unité dans la diversité des rites resplendira plus lumineusement à leurs yeux.

Tous ces avantages qui doivent profiter au christianisme, grâce à la formation ainsi procurée à la jeunesse dont Nous venons de parler, Nous les avons plus d'une fois médités. Aussi croyons-Nous qu'il est de notre charge de ne rien épargner pour que l'Institut Oriental par Nous fondé ait une existence non seulement parfaitement assurée, mais encore, si possible, florissante, grâce à d'incessants progrès.

C'est pourquoi Nous l'avons établi, dès qu'il Nous fut possible, dans un local spécial auprès de Sainte-Marie Majeure sur l'Esquilin. A racheter le couvent de Saint-Antoine, ainsi qu'à le transformer en vue de son nouvel usage, Nous avons consacré les fonds que Nous devions à la généreuse munificence d'un évêque récemment décédé et d'un pieux citoyen des Etats-Unis.

Que tous deux en reçoivent une plus large part des récompenses célestes, c'est là Notre voeu et Notre prière!

Nous ne voulons pas non plus passer sous silence qu'il Nous est venu d'Espagne les moyens de constituer, au siège même de l'Institut, une bibliothèque plus vaste et plus convenable. Nous devions ces louanges à ces libéralités exemplaires; mais, avec l'expérience acquise au cours des nombreuses années que Nous avons passées à diriger les bibliothèques Ambrosienne et Vaticane, Nous comprenons sans peine combien il importe que cette nouvelle bibliothèque puisse offrir aux maîtres, comme aux élèves, le moyen de s'instruire aisément des choses de l'Orient et de puiser largement à des sources en quelque sorte cachées, parfois même ignorées, en dépit de leur richesse; ce sera là tout profit pour le monde scientifique. Sans Nous laisser effrayer par les difficultés dont le nombre et la gravité ne Nous échappent pas, Nous Nous emploierons de Notre mieux à recueillir tout ce qui peut se rapporter aux pays, aux moeurs, aux langues et aux rites de l'Orient. Nous serons extrêmement reconnaissant envers ceux qui, par un sentiment de piété envers le Vicaire du Christ, Nous aideront et contribueront à une si grande oeuvre soit par leurs offrandes, soit par des dons de livres, manuscrits, tableaux et autres documents ou souvenirs analogues se référant à l'Orient chrétien.

Nous espérons aussi que les nations orientales, en voyant de leurs yeux tant de splendides monuments de la piété, de la doctrine, des arts de leurs ancêtres, comprendront en quel honneur l'Eglise Romaine tient la vraie, perpétuelle et légitime "orthodoxie" et tout le soin qu'elle met à conserver, défendre et faire connaître tant de témoins du passé. Emus par des raisons si nombreuses et si pressantes — on peut du moins l'espérer, si surtout aux mutuelles relations de travail s'ajoutent les liens de la charité chrétienne, — pourquoi les Orientaux ne reprendraient-ils pas les glorieuses traditions de leurs ancêtres et ne renonceraient-ils pas à leurs préjugés? Pourquoi ne reviendraient-ils pas à cette unité si désirable, celle qui n'a rien de tronqué — ainsi qu'il convient à de véritables adorateurs du Christ, ceux qui veulent être unis en un seul berceau sous un seul Pasteur, — mais qui est fondée sur une profession intégrale et publique de la foi?

Puisse ce jour trois fois heureux luire enfin pour l'univers chrétien! Nos voeux, Nos prières ne cessent de le demander à Dieu.

En attendant, Vénérables Frères, il vous plaira peut-être d'apprendre comment, à l'heure présente et avec Notre approbation, l'Institut Oriental consacre ses moyens et son travail

à la réalisation d'une si grande oeuvre. Il est deux genres de travaux auxquels s'appliquent les professeurs : l'un, qui est en quelque sorte intérieur, car il ne dépasse point les limites de l'établissement, l'autre qui est extérieur et consiste en la publication de documents, encore inédits ou tombés dans l'oubli, sur l'Orient.

En ce qui concerne la formation même des élèves, l'enseignement porte sur la théologie dogmatique des dissidents, l'explication des Pères orientaux et tout ce qui peut raisonnablement servir d'introduction aux études orientales, — qu'il s'agisse d'histoire, de liturgie, d'archéologie ou de quelque autre branche des sciences sacrées, ainsi que des diverses langues nationales. Mais, de plus, et Nous tenons à insister sur le fait, à l'enseignement des institutions byzantines, Nous avons pu joindre enfin celui des institutions islamiques, enseignement qui jusqu'à ces temps derniers était peut-être absolument inconnu des Universités romaines. Par une bonté singulière de la divine Providence, Nous avons pu désigner pour l'enseignement de cette dernière branche un maître de nationalité turque qui, après de longues études et la grâce de Dieu aidant, s'est converti au catholicisme et a reçu le sacerdoce. Nul ne Nous a paru plus qualifié pour apprendre aux élèves qui doivent exercer le ministère sacré parmi ses compatriotes le moyen de défendre, tant auprès des hommes peu instruits que des plus cultivés, la cause du Dieu unique et indivisible, ainsi que la loi évangélique.

Non moins importantes pour la propagation du catholicisme et pour ramener l'union légitime parmi les chrétiens seront les oeuvres et l'action extérieure de l'Institut oriental. Sous le titre "*Orientalia Christiana*", des études ont déjà été publiées dont les auteurs, la plupart du temps, sont les maîtres de l'Institut, mais dont quelques-unes, sous la surveillance des dirigeants de l'établissement, sont dues à des écrivains compétents dans les questions orientales. Tantôt elles exposent les conditions d'existence présente ou passée de tel ou tel peuple, conditions le plus souvent inconnues de nos contemporains; tantôt elles jettent une lumière nouvelle sur l'histoire religieuse de l'Orient grâce à des documents jusqu'ici inédits. D'autres articles exposent les relations des moines d'Orient et même des patriarches avec ce Siège Apostolique, ainsi que la vigilance des Pontifes romains à défendre leurs droits et leurs biens; d'autres encore mettent en parallèles les opinions théologiques des dissidents, au sujet des sacrements et de l'Eglise elle-même, avec la véritable doctrine catholique; d'autres enfin éditent et commentent les manuscrits orientaux. Bref, pour Nous arrêter dans cette énumération, il n'est rien de ce qui touche aux scien-

ces sacrées et soutienne en soi quelque donnée concernant la culture orientale — tels, par exemple, les vestiges de la civilisation grecque en Italie méridionale — qui demeure étranger aux investigations de ces consciencieux érudits.

En contemplant cet immense labeur, entrepris avant tout au profit des Orientaux, comment ne pas espérer que le Christ Jésus, notre Rédempteur infiniment bon, ne prenne en pitié le sort déplorable de tant d'hommes errant jusqu'ici loin du droit chemin et que, secondant Notre entreprise, il ne ramène enfin ses brebis dans un seul bercail, sous la direction d'un seul Pasteur?

On est d'autant plus en droit de l'espérer quand on considère que ces peuples conservent religieusement une part considérable de la divine Révélation, qu'ils ont un culte sincère pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, un amour et une piété vraiment exceptionnels envers sa Mère immaculée, et même l'usage des sacrements.

Pour travailler à l'oeuvre rédemptrice de l'humanité, Dieu a bien voulu, dans sa bonté, se servir des hommes, notamment des prêtres, comme agents. Dès lors, Vénérables Frères, quoi de mieux, sinon de vous exhorter, de vous conjurer encore une fois, avec toute l'ardeur dont Nous sommes capables, de Nous prêter assistance non seulement de toutes les forces de votre âme, mais aussi de votre action et de vos efforts personnels, afin que luise au plus tôt le jour si désiré où Grecs, Slaves, Roumains et fils des autres nations d'Orient, non point individuellement, mais en masse, sortiront de leur isolement actuel et où Nous pourrons saluer le retour à l'antique union avec l'Eglise romaine?

En méditant sur tout ce que Nous avons entrepris et comptons accomplir, avec la grâce de Dieu, pour la réalisation d'un événement aussi heureux, Nous songeons involontairement à ce père de famille que nous dépeint le Christ Jésus, et qui priaît ses invités de venir, car tout était déjà prêt ("Ut venirent: quia jam parata sunt omnia") (1). Nous appliquant ces paroles, Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, tous ensemble et chacun en particulier, de promouvoir par tous les moyens possibles les études orientales et de joindre toutes vos forces aux Nôtres pour l'accomplissement d'une si grande entreprise. Tous les obstacles à l'union sans cesse désirée étant finalement aplanis, sous les auspices de la Bienheureuse Vierge, Mère Immaculée de Dieu, par l'intercession des saints Pères et Docteurs tant de l'Orient que de l'Occident, Nous pourrons alors étrein-

(1) Luc, XIV, 17.

dre ces frères, ces fils si longtemps séparés de Nous, revenus enfin dans la maison paternelle et étroitement unis par cette charité qui a son plus solide fondement dans la vérité et la profession intégrale de la foi chrétienne.

Et pour qu'à Nos desseins les événements correspondent heureusement, Nous vous accordons de tout coeur, en gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, à vous, Vénérables Frères, et aux fidèles qui vous sont confiés, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 8 septembre, en la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, l'année 1928, la septième de Notre Pontificat.

PIE XI, Pape.



PRIERE DE BENOIT XV POUR L'ORIENT

Seigneur, qui avez unifié la diversité des nations dans la confession de votre Nom, nous vous invoquons pour les peuples chrétiens de l'Orient. Nous rappelant la part plus éminente qu'ils occupèrent dans votre Eglise, nous vous prions et supplions : que votre inspiration renouvelle en eux ce désir, afin qu'ils forment avec nous un seul bercail sous un seul pasteur. Faites qu'avec nous ils se pénètrent des enseignements de leurs saints Docteurs qui furent aussi nos Pères dans la foi. Préservez-nous de toute maladresse qui les éloignerait de nous. Que l'Esprit de concorde et de charité, signe de votre présence parmi les fidèles, hâte le jour où seront jointes nos prières et les leurs, pour que tout peuple et toute langue reconnaisse et confesse Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils. Ainsi soit-il.



L'OEUVRE PONTIFICALE DE LA PROPAGATION DE LA FOI ET LES INSTITUTS RELIGIEUX MISSIONNAIRES

Déclaration

En réunion plénière du Conseil Supérieur Général de l'oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi tenue à Rome au mois d'avril de cette année, on a formulé les voeux suivants sur les rapports mutuels entre l'oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi et les Instituts religieux missionnaires :

I. Les religieux, comme tous les autres, favoriseront de tout leur pouvoir l'oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi, avant toute autre oeuvre destinée à aider les missions. Car

a) c'est l'oeuvre pontificale et elle a été élevée à la dignité

d'organe du Siège Apostolique par Sa Sainteté Pie XI pape par la divine Providence, dans le Motu proprio "Romanorum Pontificum" du 3 mai 1922;

b) les missions confiées aux Instituts religieux reçoivent chaque année de l'oeuvre pontificale elle-même des secours considérables, et les supérieurs des missions lui demandent souvent des subsides extraordinaires.

II. Les mêmes religieux travailleront au succès de la fête spéciale pour les missions à célébrer au mois d'octobre.

III. Que les religieux, de plus, s'abstiennent des initiatives, des méthodes, des oeuvres, qui auraient de quelque manière que ce soit des apparences pouvant les faire confondre avec l'oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi et qui empêcheraient un progrès plus grand de cette oeuvre.

IV. Ceci dit pour assurer une meilleure union et un plus grand succès des oeuvres missionnaires, le Conseil Supérieur Général, se rendant fort bien compte que l'oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi ne peut pas subvenir à toutes et chacune des nécessités des missions, déclare volontiers ne pas vouloir empêcher les Instituts missionnaires de demander des aumônes à leurs amis et bienfaiteurs pour les nécessités de leurs propres missions; mais il espère que ces mêmes Instituts recommanderont à leurs amis et bienfaiteurs l'oeuvre pontificale elle-même, et les engageront à s'inscrire également dans l'oeuvre pontificale pour les raisons ci-dessus mentionnées.

De la Secrétairerie, le 9 juillet 1928.

Joseph NOGARA, Archevêque élu d'Udine,
Vice-Secrétaire Général.



PERFECTION SACERDOTALE

**Extrait d'une circulaire de S. Em. le cardinal Rouleau
à son clergé**

Parmi nous il n'est aucun prêtre qui ne désire exercer une influence féconde pour l'extension du règne de Dieu au sein de notre peuple. Une impérieuse logique nous demande d'être fidèles à prendre les mesures efficaces pour résister aux retours offensifs du vieil homme, qui ne pourraient qu'entraver nos desseins apostoliques. Ni les courses inutiles, ni les visites qui ne sont que des flâneries, ni les satisfactions du luxe, ni la poursuite des intérêts privés ne favorisent l'esprit sacerdotal. Au contraire, il grandit dans le sacrifice et le renoncement pourvu qu'ils soient acceptés par amour du Christ avec courage, et même avec une sainte joie. C'est alors que notre âme, transfigurée

par la présence de la Bienheureuse Trinité, s'enrichira chaque jour d'actes divins, produits par les vertus infuses et sous l'action des dons du Saint-Esprit.

Au lieu des vues humaines toujours basses et bornées, qui aviliraient en nous la splendeur du Sacerdoce, les hautes considérations de la foi éclaireront nos jugements, guideront notre conduite et feront briller la force surnaturelle qui animent les vrais prêtres de Jésus-Christ. Commandant nos opérations, la divine charité élargira notre bienveillance, et bannira les sentiments, les paroles et les actes défavorables au prochain, spécialement s'ils visaient des confrères. "Ab omni specie mali abstinete vos". (I Thes., 5, 22.) A son tour la prudence sacerdotale saura prescrire une scrupuleuse fidélité aux règles si sages tracées par l'Eglise touchant l'âge et la qualité des domestiques au service du Clergé (C. D. C., can. 133; C. Pl. Q., d. 218; Syn. Q., d. 6).

Sous l'empire de ces pensées, l'âme du prêtre s'élèvera vers Dieu, par une ascension constante que rien ne pourra ralentir. Que de fois n'empruntera-t-elle pas les accents si profondément émus de saint Paul, pour redire au Seigneur: "Flecto genua ad Patrem Domini Nostri Jesu Christi, secundum divitias gloriæ suæ, ex quo omnis paternitas in coelo et in terra nominatur, corroborari in interiorem hominem virtute per Spiritum Sanctum (Eph., 3, 16). Puissions-nous être fortifiés puissamment par l'Esprit du Père et du Fils dans la vie intérieure! Puissions-nous être remplis de toute la plénitude de Dieu, et répéter en toute vérité comme le Christ Jésus: "Ego vivo propter Patrem!" (Jean, 6, 58).



LA PATRONNE DES MISSIONS

S. G. Mgr Ovide Charlebois, O.M.I., évêque de Béréenice et vicaire apostolique du Keewatin, fut le promoteur de la "Supplique" au Souverain Pontife pour demander la désignation de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus comme Patronne des Missions. "Après nous avoir exprimé par télégramme sa joie du succès obtenu", lisons-nous dans les "Annales de Ste Thérèse de Lisieux", Monseigneur Charlebois voulut bien nous envoyer, quelques semaines plus tard, son "Mandement" au clergé et aux fidèles du Vicariat. En voici les principaux passages:

"L'Oeuvre des missions est belle, grande et sublime. Elle "fait l'admiration du monde. Mais elle est très difficile, tant "sous le rapport physique que moral. Les missionnaires ont à "faire face aux privations et aux souffrances les plus variées. "En même temps, il leur faut lutter contre la perversité des hom-

“mes et les obstacles les plus nombreux suscités par le démon. “Dans cette lutte gigantesque, la victoire serait impossible sans “une protection spéciale du Ciel. Voilà pourquoi, depuis long- “temps, l'Eglise a donné aux missionnaires un Patron spécial “dans la personne du grand apôtre Saint François-Xavier. “Sous sa protection l'Oeuvre des Missions s'est développée et “a remporté de magnifiques succès. — Mais ces dernières an- “nées, le Pape Benoît XV, de douce mémoire, et aussi Sa Sain- “teté le Pape actuel, Pie XI, ont donné une nouvelle impulsion “à la vie apostolique. Cet élan, pour étendre le règne du Christ, “suppose une augmentation d'énergie et d'ardeur dans la lutte; “ce qui exige une nouvelle protection de la part du Ciel. C'est “dire qu'il nous fallait une Patronne à côté du Patron.

“Or, mes chers Collaborateurs et Frères, je suis on ne peut “plus heureux de venir vous annoncer que cette faveur vient “de nous être accordée. A l'avenir, nous aurons non seulement “un Patron, mais une Patronne dans le Ciel. Je suis certain d'a- “vance que vous allez jubiler de joie en apprenant que cette Pa- “tronne est la bonne Petite Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus..... “Vous savez que cette religieuse carmélite, au moyen de sa pe- “tite voie d'humilité et de soumission à la volonté de Dieu, est “devenue une grande Sainte en moins de 25 ans. Pendant sa vie, “sa dévotion spéciale était de prier et de souffrir pour les mis- “sionnaires qui se dévouent à l'extension du règne de Dieu chez “les infidèles. Avant de mourir, elle a promis “de passer son “Ciel à faire du bien sur la terre”. Elle ajouta que du Paradis, “Elle répandrait sur le monde “une pluie de roses”. Or, on sait “qu'elle a été fidèle à ses promesses. L'univers entier a été té- “moin de ses nombreux miracles, comme de ses protections et “faveurs de toutes sortes. C'est ce qui lui a valu le grand honneur “de monter si tôt sur nos autels..... Dans le Ciel comme sur la “terre, ses prédilections sont pour les missionnaires et leurs mis- “sions. Maintenant qu'elle est proclamée leur Patronne spé- “ciale, elle va sans doute répandre sur eux avec plus d'abon- “dance sa “pluie de roses”. De là, nous avons lieu d'espérer que “l'Oeuvre des Missions va prendre un nouvel essor. Les coeurs “des infidèles vont s'ouvrir volontiers à la foi et à l'amour de “Dieu. Ceux des Indiens déjà conquis à la même foi et au mê- “me amour vont s'affermir davantage et devenir de plus en plus “fervents. Ceux des méchants vont se laisser toucher par la “grâce et vont se convertir. Ceux enfin des fervents vont deve- “nir encore plus fervents et zélés pour la gloire de Dieu. En “un mot, c'est le règne du Christ-Roi qui va s'étendre par toute “la terre et pénétrer dans toutes les âmes.

“Notre devoir est de nous rendre dignes de la protection de Sainte Thérèse. Pour cela, aimons-la, invoquons-la, et faisons-la connaître. Que son image soit dans toutes les demeures et à une place d'honneur près de celles du Sacré Coeur et de la Très Sainte Vierge. Portons et faisons porter sa médaille. Faisons connaître sa vie si douce et si édifiante. Si quelques faveurs spéciales sont obtenues, n'omettons pas de les publier dans le journal *Cris*. Il sera bon d'enseigner la manière de faire une neuvaine à cette bonne Patronne. Mon désir est que dans toutes les missions, on se prépare à sa fête par une neuvaine publique à l'église. Que cette fête soit célébrée avec beaucoup de pompe et de piété. Il devra y avoir une messe tardive pour permettre aux fidèles de pouvoir y venir, et dans la soirée aura lieu la bénédiction du Saint Sacrement. A la messe ou à la bénédiction on fera vénérer la relique de la Sainte, si on en a une.”



MARIAGES MIXTES

L'Eglise interdit les mariages mixtes de la façon la plus rigoureuse. Si elle accorde parfois des dispenses, les conditions qu'elle y met sont telles que le mariage mixte devrait rester une chose d'exception.

La première condition exigée par l'Eglise, c'est qu'il y ait en faveur de l'union projetée des motifs graves et justes. Ces motifs que les canonistes énumèrent existent rarement. C'est par exemple, l'espoir de gagner une famille protestante à l'Eglise ou encore le désir d'éviter un scandale. Ce qui pousse les jeunes gens à demander cette dispense, c'est la plupart du temps l'amour ou l'intérêt. Or ces raisons, en elle-mêmes, sont nulles aux yeux de l'Eglise. L'intérêt temporel doit passer après l'intérêt spirituel. Quant à l'amour, il est, comme tous nos autres sentiments, soumis à la règle de la raison et à la loi de Dieu. Si d'ailleurs jeunes gens et jeunes filles catholiques ne fréquentaient, comme l'Eglise le demande, que ceux de leur religion, ils ne risqueraient pas d'être un jour obligés de faire le sacrifice de leur amour.

Avant d'accorder la dispense, l'Eglise exige en plus que la partie non catholique s'engage par écrit à écarter tout danger de perversion pour la partie catholique et que les deux parties promettent d'élever tous leurs enfants dans la religion catholique. Ces promesses ne sont pas une simple formalité, mais sont nécessaires à la validité de la dispense. Le curé qui demande cette dispense doit avoir la certitude morale qu'elles seront rem-

plies. Il est évident que si toutes ces conditions étaient observées les mariages mixtes seraient infiniment moins nombreux.

Ce qui montre bien encore la réprobation de l'Eglise à l'égard du mariage mixte, c'est la défense qu'elle fait de donner à sa célébration un caractère religieux. Ce mariage doit être célébré en dehors de l'église, sans la messe et sans aucune des cérémonies ecclésiastiques accoutumées. Comment des jeunes gens chrétiens peuvent-ils, sans la bénédiction de l'Eglise, oser fonder un foyer et s'en aller avec confiance vers la vie?

Il se fait, à l'heure actuelle, aux Etats-Unis, une campagne pour faire simplement abolir le mariage mixte. Le sentiment, dans le clergé, n'est pas unanime, et nous ignorons ce que Rome fera. En attendant, les prêtres chargés du ministère paroissial peuvent diminuer le nombre des mariages mixtes en s'en tenant de plus en plus exactement aux conditions exigées pour la dispense et en s'efforçant d'éclairer les consciences. Un lecteur de "The Homiletic and Pastoral Review" écrivait: "La solution du problème des mariages mixtes ne dépend pas d'une législation plus ou moins rigoureuse, mais de l'illumination de la conscience des catholiques. Dans cette question comme dans toutes les questions essentielles de la vie, il faut une éducation religieuse profonde. Actuellement c'est le sens ou la conscience catholique qui empêche beaucoup de mariages mixtes, et c'est le même sens catholique qui, à l'avenir, en diminuera le nombre. Or le sens catholique est une question d'éducation catholique. Il en est des mariages mixtes comme de plusieurs autres maux dont les remèdes sont indiqués par la Sainte Ecriture: la prédication intense, la prière, l'exemple d'une bonne vie catholique et la grâce de Dieu."

M.-C. FOREST, O. P.



LE BULLETIN DE LA "LIGUE CATHOLIQUE FEMININE"

"La Ligue Catholique féminine" a commencé le mois dernier la publication d'un bulletin, dont nous tenons à saluer l'apparition. Il porte en tête de son premier numéro cette haute appréciation de l'oeuvre, dont il est l'organe:

Archevêché de Québec, le 31-10-28.

Je prie le Seigneur de bénir de plus en plus abondamment "La Ligue catholique féminine".

Le travail et l'exemple de ses membres, secondant toujours les efforts du clergé, contribueront efficacement à bannir par-

tout le scandale des modes inconvenantes, et à faire régner dans nos paroisses de la ville comme de la campagne la beauté de la vraie modestie chrétienne.

Fr. Raymond-Marie, Card. ROULEAU, O. P.
Archev. de Québec.

Depuis sa fondation, en mai 1927, la Ligue a recruté plus de 10.000 ligueuses; elle a pénétré dans 123 paroisses du seul diocèse de Québec et les diocèses des Trois-Rivières, de Rimouski, de Chicoutimi, de Nicolet, de Gaspé, de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke, de Valleyfield, de Joliette, d'Haileybury, de Chatham, de Saint-Boniface et même les Etats-Unis ont aussi fourni un certain nombre de ligueuses, réparties soit en sections paroissiales, soit isolément, dans plus d'une centaine de paroisses. Le diocèse de Montréal, depuis mai 1928, possède son organisation spéciale, avec deux centres de propagande pour la direction du recrutement. M. le chanoine Blanchet, directeur de "l'Action Sociale Catholique", est le directeur général de l'oeuvre. Adresse du Conseil central: 105, rue Ste-Anne, Québec.



FEU LE R. P. LOUIS BONCOMPAIN, S. J.

Le 8 novembre dernier est décédé à Montréal le R. P. Louis Boncompain, ancien provincial de la province française de la Compagnie de Jésus au Canada. A ce titre il vint plusieurs fois au Manitoba visiter le collège de Saint-Boniface, auquel il porta un vif intérêt. Nous tenons à consigner son souvenir et nous empruntons au "Devoir" les notes si éloquentes que lui a adressées l'un des hommes qui ont le mieux connu le regretté défunt.

Né en France, à Bessamoret, Haute-Loire, le 1er décembre 1872, le P. Boncompain vint au Canada en 1891, après ses études classiques à l'école apostolique d'Avignon, pour entrer au noviciat du Sault-au-Récollet. Ses études de lettres et de philosophie terminées, il fit sa régence au collège Sainte-Marie. C'était au temps du P. Turgeon, quand se préparait la fondation de l'A. C. J. C. Le P. Boncompain prit à coeur l'oeuvre de régénération qui se produisait alors. Il laissa un souvenir durable parmi les nombreux élèves avec lesquels il fut en relations, comme professeur de littérature et comme surveillant.

Ordonné prêtre en 1906, le P. Boncompain fut employé d'abord à prêcher des missions populaires, puis il fut nommé recteur du scolasticat de l'Immaculée-Conception en 1911. Six ans plus tard, il fut nommé directeur du "Messager canadien du

Coeur de Jésus". En 1923, il était délégué à la congrégation générale chargée d'adapter les constitutions de la Compagnie de Jésus aux exigences du nouveau droit canon; l'année suivante, il était nommé provincial des Jésuites de langue française au Canada. C'est dans ce poste qu'il sentit, en 1926, les atteintes de la maladie qui vient de le faire mourir.

Le P. Boncompain était un homme d'intelligence claire, surtout un homme de volonté forte. C'est lui qui paraissait dans ses sermons, dans la direction spirituelle où il se prodiguait, dans les innombrables articles, de style ferme et rapide, qu'il publia, soit dans le "Messager canadien", soit dans le "Bulletin paroissial", dont il fut le fondateur, vers 1910, et qui resta son oeuvre de prédilection. S'étant fait Canadien autant qu'un étranger peut y réussir, il considérait le "Bulletin paroissial" comme l'un des meilleurs moyens d'atteindre les familles canadiennes et de dire à chacun les vérités qu'il doit connaître. Il donna le ton de ces articles courts et piquants, qui captent l'attention des lecteurs les plus distraits. Cette petite revue, dont le fond commun est aujourd'hui tiré à plus de cent mille exemplaires et qui paraît en quatre-vingts éditions différentes, est probablement l'oeuvre capitale du P. Boncompain.

On gardera le souvenir de cet homme qui s'est si totalement dévoué à notre pays, auquel il avait consacré toutes les ressources d'une riche nature.



LE DRAPEAU CANADIEN-FRANCAIS

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire du mouvement qui dota notre nationalité d'un drapeau. Lancé par un groupe de citoyens de Québec, de Montréal et de Saint-Boniface, l'étendard choisi conquiert vite les suffrages du peuple. Il parlait à son âme, il lui rappelait ses origines et ses traditions, ses amours et ses espoirs.

Au centre de la croix blanche, qui traverse un champ d'azur orné de quatre fleurs de lys, brille, entouré d'une guirlande de feuilles d'érable, le Coeur sacré de Notre-Seigneur. Ainsi s'affirmaient nos traits essentiels: Canadiens de langue française et de foi catholique.

Tous nos compatriotes ne se rallièrent pas à ce signe. Il fallait s'y attendre. Vouloir l'unanimité dans une telle question, c'est demander l'impossible. Mais les adhésions furent assez nombreuses et assez importantes pour assurer le succès du projet. L'intention des promoteurs n'était pas d'ailleurs d'imposer leur idée. Ils la lançaient — c'était bien leur droit — laissant

au peuple le soin de la juger. Le verdict lui fut favorable. Un an ne s'était pas écoulé et déjà l'archevêque de Québec pouvait constater au cours de sa visite pastorale "que le drapeau du Sacré Coeur était arboré dans bon nombre de paroisses, sur les églises, sur les presbytères, sur les demeures de nos braves citoyens....."

Cette popularité n'a fait qu'augmenter. Aujourd'hui on peut vraiment appeler cet étendard notre "drapeau national". Aucun autre signe ne réussirait à lui enlever ce titre. Il n'a d'ailleurs contre lui aucune objection sérieuse. Aussi est-ce le devoir de tout vrai Canadien français — devoir de solidarité nationale — de se rallier à la majorité de ses compatriotes et d'arborer fièrement ce drapeau.

On trouvera cet argument développé dans une brochure que le R. P. Archambault, S. J., vient de publier à l'Oeuvre des tracts, sous ce titre: "Le Drapeau canadien-français", et qui porte en épigraphe ces paroles du regretté archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin: "Il me semble que le Sacré-Coeur peut seul réunir tous les vrais patriotes autour d'un drapeau commun, drapeau qui nous rappelle nos vieilles gloires et qui nous redise sans cesse que l'amour de notre foi et de notre nationalité est indissoluble."

En vente à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal. Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent.



S. G. MGR CHARLEBOIS EN HYDROPLAN

S. G. Mgr Charlebois, le vénérable vicaire apostolique du Keewatin, qui a fait tant de courses en canot et à pied dans son vaste territoire, a fait cet automne l'essai de l'hydroplan. Dans une lettre datée du Pas, le 12 septembre, et adressée à l'un de ses parents de la province de Québec, il a écrit avec humour:

".....En revenant de la mission de Cross*Lake à la ligne du chemin de fer de la Baie d'Hudson, distance de quatre-vingts milles, j'ai volé dans les airs comme une outarde..... Un brave homme m'ayant pris gratuitement sur son hydroplan, m'a fait faire, en cinquante minutes, ce trajet qui, en canot, m'aurait pris deux jours et demi. J'ai fort goûté cette nouvelle manière de voyager: pas de portage ni maringouins....."



A L'ACADEMIE COLLEGALE SAINT-JOSEPH

Le 12 novembre, à l'occasion de la visite de la Rév. Mère M. Odilon, supérieure générale de la Congrégation des Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, les anciennes élèves de l'A-

cadémie avaient été invitées à venir saluer la Rév. Mère, une des fondatrices du couvent de Saint-Boniface.

En réponse aux hommages qui lui furent présentés, la Rév. Mère parla de la récente visite de S. E. le cardinal Sincero venu à Montréal pour la dédicace de la maison-mère. Elle donna lecture de l'allocation que prononça alors Son Eminence en s'adressant aux anciennes élèves. En voici un extrait :

"Je n'ai qu'un vœu à formuler aujourd'hui. Je n'ai qu'à vous dire avec l'Esprit-Saint : Fleurs, fleurissez, ouvrez-vous, épanouissez-vous au soleil de Dieu et de votre patrie ! Que votre piété, votre esprit de religion brille, luise toujours dans vos maisons, dans vos familles, dans le monde dans lequel vous vivez ! Embaumez du parfum de vos vertus, toujours et partout où vous êtes, où vous passez. Que le Canada soit toujours prospère !.....

"Et maintenant je vous apporte la bénédiction du Saint-Père, une bénédiction particulière pour vous, vos familles, vos saints désirs, vos saintes aspirations."

Comme l'a expliqué la Rév. Mère, cette bénédiction s'adressait à toutes les anciennes élèves de la Congrégation, qui toutes étaient dans son cœur à ce moment.

✠ ARCHICONFRERIE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE

Le Saint Siège a accordé le 4 février 1928 à l'Archiconfrérie de Sainte-Anne-de-Beaupré et aux Confréries qui lui sont affiliées une indulgence plénière aux fêtes suivantes :

Purification de la Sainte Vierge, 2 février ;

Présentation de Marie, 21 novembre ;

Sept Douleurs de Marie, au temps de la Passion, et le 15 septembre ;

Saint Joseph, 19 mars.

✠ FEU M. L'ABBE EDOUARD BARTON

Le 19 novembre est décédé à l'hôpital de Saint-Boniface M. l'abbé Edouard Barton, prêtre du diocèse de Winnipeg, récemment nommé curé d'Oak Lake et de Virden. Le regretté défunt était né en Angleterre le 26 août 1872. Venu au Canada avec sa famille il avait pendant plusieurs années exercé la profession d'instituteur. Il entra ensuite dans la Congrégation des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception à Notre-Dame de Lourdes et fut ordonné prêtre le 14 février 1911 par S. G. Mgr Langevin, dans la chapelle de la Maison Vicariale des Soeurs Grises de Saint-Boniface.

Après avoir exercé le saint ministère à Notre-Dame de Lourdes il fut chargé de la desserte de Rathwell et de Treherne. Devenu séculier vers 1914, il fut vicaire à Sainte-Rose du Lac et à Saint-Edouard de Winnipeg. Il fut ensuite successivement curé de Laurier, de Saint-Lazare et de Sainte-Anne de Winnipeg.

M. l'abbé Barton laisse le souvenir d'un prêtre bon et affable, pieux, dévoué au bien des âmes, généreux et toujours prêt à accepter les divers postes qui lui furent successivement assignés.

Ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale Sainte-Marie de Winnipeg. Son service a été chanté par Mgr Blair, P. D. président de la "Catholic Church Extension Society". S. G. Mgr l'Archevêque de Winnipeg assistait au trône et présida l'absoute. Sa Grandeur était accompagnée de deux anciens confrères du défunt et deux autres remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. Mgr Cherrier, vicaire général de Winnipeg, Mgr Cloutier, vicaire général de Saint-Boniface, Mgr Jubinville, curé de la cathédrale de Saint-Boniface, et une soixantaine de prêtres et de religieux des deux diocèses étaient présents, ainsi que des religieuses de diverses communautés et de nombreux fidèles.

Selon sa demande, il fut inhumé dans le cimetière de la cathédrale de Saint-Boniface au milieu d'anciens confrères et à proximité du cimetière des Soeurs Grises, dans lequel une de ses soeurs religieuse de cette communauté dormira probablement un jour son dernier sommeil.

R. I. P.



NOUVELLES DES ESQUIMAUX DE LA BAIE D'HUDSON

Nous avons reçu la visite de notre Préfet apostolique, Mgr. Turquetil, écrit le 17 avril, le Frère Girard de la mission Sainte-Thérèse d'Esquimo Point. C'est la première fois depuis la fondation, plus de deux ans, qu'il lui est possible de visiter ce coin de son champ d'apostolat. Comme nous l'attendions!

Nous sommes au milieu de l'hiver. Il fait bien froid. Le vent qui soulève la neige, ne nous permet pas de voir bien loin. C'est pourtant aujourd'hui qu'il doit arriver.

Vers trois heures du soir, un point noir apparaît à l'horizon, du côté nord. Bientôt tout se dessine. L'imagination aidant sans doute un peu, nous voyons: les chiens, le guide, la traîne de notre Père lui-même, la barbe frimassée et collée par le gel à son habit de fourrures.

En un instant, la nouvelle fait le tour du village. Et tous nos Espuimaux, même plusieurs que je croyais indifférents, de s'écrier: "C'est lui, notre Père, notre grand Priant".

Nous accourons à sa rencontre. Il est tout blanc, couvert de frimas et de neige. Il a voyagé dix jours au pays des glaces. N'est-ce pas suffisant pour avoir l'air d'un glacier mouvant? Mais le coeur d'un apôtre, malgré frimas et neige, est toujours brûlant.

Seuls ceux qui vivent dans un isolement semblable au nôtre peuvent comprendre la joie qu'apporte l'arrivée de notre Père, le Préfet apostolique. Pendant plusieurs jours il sera non seulement avec nous, mais à nous. Il partagera nos joies et nos peines. Il nous encouragera de sa parole ardente, surtout de son exemple. Nos pauvres gens qui sont aussi ses enfants, il sera aussi à eux, les écoutant, les catéchisant.....

Il aura le bonheur de baptiser nos catéchumènes et de confirmer tous ceux qui sont prêts à devenir de parfaits chrétiens. C'est une ère nouvelle sous le règne de Jésus-Christ commencée humblement il y a trois ans; après la semaille dans les larmes, c'est la moisson dans la joie.

"Merci, Chef de la Prière, de nous avoir envoyé des missionnaires et d'être venu toi-même. Vous nous avez appris à connaître et à aimer notre Créateur. Vous nous avez arraché au démon. Nos péchés nous ne les avons plus au-dedans de nous. Notre coeur est rempli de joie et de consolation. Qu'il est bon notre Créateur d'avoir pitié de nous!.....

Tels sont les sentiments exprimés par un de nos néophytes et ce sont les sentiments de tous. Du coeur des missionnaires s'élève un hymne de reconnaissance avec les plus ferventes prières pour la persévérance de ces pauvres et chères âmes!

Extraits de diverses lettres du R. P. Clabaut, avril-juillet-août 1928

8 juillet. — Mgr Turquetil est venu faire une visite à Baker-Lake dans le courant de l'hiver; il était passé par le Cap Eskimo. Il nous est arrivé le Vendredi-Saint juste après le Chemin de Croix. Pauvre Chemin de Croix! il n'y avait pour toute assistance qu'une chrétienne et une catéchumène; deux femmes le Jeudi-Saint; deux femmes le Vendredi-Saint; ce n'est pas beaucoup!

Vers trois heures et demie donc, quelqu'un entre dans la maison; la neige recouvrait ses vêtements de caribou; des glaçons tout autour de son capuchon. Je dis au Père Rio: — Qui est-ce celui-là?

Et avant que le Père Rio ait eu le temps de répondre : — Bonjour! Bonjour! C'est Monseigneur!

Plus de grand silence, plus de carême; c'est déjà la joie et l'Alleluia de Pâques pour nous autres! On s'embrasse. Quel bonheur! Pensez donc! deux jeunes sans expérience après six mois absolument seuls! Monseigneur est avec nous pour cinq à six semaines; on va pouvoir se raconter beaucoup de choses, apprendre beaucoup, faire de l'esquimau. C'est là que j'ai appris à faire du pain, des hosties, à laver économiquement le linge d'autel, à le repasser, à découper un caribou tué, à en faire cuire les meilleurs morceaux. Puis nous avons fait de l'esquimau à tout nous casser. Monseigneur s'est décidé à composer une grammaire; au fur et à mesure qu'il la composait, je la tirais à la machine. Maintenant nous avons quelque chose de sérieux et de précis!

Je suis venu de Baker-Lake à Chesterfield avec Monseigneur, dans la seconde moitié de mai. Voyage dur et pénible; de quoi enlever toute idée de recommencer pour le plaisir. Nous avions une cache de vivres à chiens; elle nous a été prise; de sorte que nos chiens affamés ne tiraient presque plus. Nous avons été obligés d'abandonner une partie de nos bagages. Puis le temps s'est mis contre nous: des poudreries, de la pluie, de la neige molle qui cale, du brouillard dans lequel on se perd et on ne sait plus où l'on va. Bientôt les vivres ont diminué, puis se sont épuisés. Nous sommes restés deux jours sans presque rien manger. Cela commençait de tourner au tragique. Enfin, au matin de la Pentecôte, nos chasseurs ont tué trois gros caribous et un phoque..... Le voyage a duré seize jours. Le sergent de police avait envoyé deux traînes à notre recherche.

20 juillet. — Dimanche dernier nous avons eu une belle cérémonie: cinq baptêmes d'adultes, une première communion et une confirmation: trois hommes et deux femmes! C'est beau de voir cela; alors on est heureux d'être missionnaire, cela compense tout!..... Et maintenant (ces nouveaux chrétiens) viennent tous les jours faire la sainte communion; ils se fortifient avant de retourner dans leur camp pour la chasse aux phoques ou aux morses et pour le long hiver dans l'iglou.....

J'ai vu un païen venir pour la première fois à la mission et nous dire qu'il voulait prier comme nous. Le Père Rio lui parle du Bon Dieu, de la religion et lui demande: — Est-ce que tu crois? — Oui, je crois. — Est-ce que tu pries? — Oui, je prie. — Comment pries-tu? — Je dis souvent Jésus!

Quelle belle prière dans le cœur de ce païen!..... Il avait appris cela d'autres Esquimaux qui eux-mêmes l'avaient en-

tendu d'Esquimaux chrétiens! Nous avons eu deux baptêmes à l'article de la mort: une vieille femme paralytique, venue mourir au poste, et un petit garçon!.....

..... Nous avons aussi des consolations dans la personne de notre pauvre Pierre, Esquimau paralysé des deux jambes, atteint d'un cancer à la figure; mais qui est si heureux de souffrir avec Jésus et comme Jésus; de mourir comme Lui et ainsi de pouvoir aider les Pères à faire du bien aux autres Esquimaux. C'est un grand sujet d'édification pour nous!

11 août. — Le bateau est arrivé depuis quelques jours. Grande déception pour tous: pas un seul Père à bord pour venir nous aider! Que c'est triste! Voilà donc la fondation de la mission du Sacré-Coeur à Ponds-Inlet encore retardée d'un an. Le matériel seul s'y rendra, en attendant que les Pères arrivent. Les protestants nous talonnent et nous pressent. Voilà que sur le bateau où il n'y avait aucun missionnaire catholique, il y avait un Bishop et un Pasteur protestants! J'en ai presque pleuré!

25 août. — La civilisation s'approche de nos portes; le chemin de fer arrivera bientôt jusqu'à Churchill et voilà qu'à une centaine de milles au Sud de chez nous, toute une colonie de treize Blancs s'est installée à la recherche de soi-disant trésors, mines d'or, etc. Ils ont avion, auto-chenilles, station de radio avec poste émetteur, etc., etc. Donc il paraît que cette lettre partira par avion jusque dans la civilisation. Tous ces Blancs qui nous arrivent, nous font bien du tort. On a plus de misères avec eux qu'avec toutes les rigueurs du climat, des poudreries, de la gelée réunis ensemble. S'ils pouvaient remporter leurs avions, leurs autos et toute leur civilisation diabolique!..... Enfin c'est une croix pour nous; la croix que le Bon Dieu nous donne pour aider à sauver les Esquimaux!.....



LES DECLARATIONS DE NULLITE DE MARIAGES

Un éminent canoniste a publié dans "Le Devoir" une série de quatre articles sur les déclarations de nullité de mariages. Nous en reproduisons le troisième sur la procédure à suivre.

Si un prêtre découvre après coup la nullité d'un mariage, il ne se hâtera pas de pousser les époux à demander une déclaration de nullité. Souvent il vaudra beaucoup mieux les décider à revalider leur mariage, à le rendre valide: s'il y avait quelque empêchement de droit ecclésiastique, on en obtiendra la dispense, et le consentement au mariage sera renouvelé; si le premier consentement avait été vicié par la crainte ou par une

condition contraire au mariage, etc., on donnera, cette fois, un consentement irrécusable.

Mais si un empêchement de droit naturel subsiste entre les prétendus époux, la revalidation est impossible, et l'on songera souvent à faire déclarer la nullité du mariage par l'autorité ecclésiastique; même lorsque la revalidation est possible théoriquement, on ne l'obtiendra pas, et elle n'est pas souhaitable, quand les intéressés en ont assez l'un de l'autre et rêvent de refaire leur vie chacun de son côté; quand les corps sont déjà séparés, et, plus encore, les cœurs. De tels cas, quels qu'aient été souvent les torts de ces pauvres gens (millionnaires ou prolétaires, peu importe), pourquoi l'Eglise refuserait-elle de leur rendre justice, d'examiner leur cas impartialement et de juger suivant la vérité? Ce qui serait immoral serait, tout au contraire, que l'Eglise les obligeât à persévérer dans un mariage nul, à agir comme époux sans l'être devant Dieu. Toutefois un prêtre prudent ne conseillera aux intéressés de demander une déclaration de nullité que si le cas examiné lui paraît non seulement certain d'après les confidences reçues, (mais c'est le point important et délicat) susceptible d'être prouvé devant les tribunaux ecclésiastiques. On ne s'engage dans de tels procédés qu'avec un espoir sérieux d'obtenir gain de cause.

Reste à résumer la procédure canonique.

1. Tribunal compétent

Normalement le procès en déclaration de nullité se plaide, en première instance, devant l'officialité (tribunal ecclésiastique) du diocèse dans lequel le mariage a été célébré ou dans lequel les conjoints ont un domicile ou quasi-domicile.

La S. Rote Romaine est un tribunal d'appel. On ne peut y apporter une cause en première instance que moyennant une autorisation du Souverain Pontife.

En seconde instance, on peut s'adresser à l'officialité métropolitaine ou à la S. Rote. S'il y a d'autres appels, ils sont jugés par différents "tours" de la S. Rote, c'est-à-dire par différents groupes de trois auditeurs (juges).

D'après une décision récente, aucun non catholique ne peut être demandeur dans une cause matrimoniale; s'il y avait des raisons très spéciales d'agir autrement, il faudrait dans chaque cas recourir au S. Office.

(Il n'y a pas à s'étonner que l'Eglise accueille moins facilement les demandes des non catholiques, en qui elle voit des sujets rebelles, s'ils sont baptisés, et des étrangers s'ils n'ont pas reçu le baptême. Une autre attitude risquerait d'encourager l'indifférentisme religieux.)

De plus, le S. Office est seul compétent dans toutes les causes matrimoniales, déferées au Saint-Siège, entre catholique et non catholique (1). Cet mesure s'explique assez facilement puisque le S. Office est la Congrégation Romaine chargée de veiller à la pureté de la doctrine et que les mariages entre catholiques et non catholiques soulèvent souvent des questions doctrinales.

2. Constitution du tribunal

Dans les causes de déclaration de nullité, le tribunal (diocésain ou de la S. Rote Romaine) se compose de trois juges qui rendent la sentence à la majorité des voix.

Ce qui est caractéristique dans ces sortes de procès, c'est la présence obligatoire du "défenseur du lien", ecclésiastique désigné pour prendre, avec toute la diligence possible, la défense du mariage attaqué, donc pour en soutenir la validité ou du moins pour montrer que les arguments opposés ne sont pas décisifs. Il assiste à l'examen des parties, des témoins et des experts; il donne aux juges un interrogatoire cacheté, à n'ouvrir qu'au moment d'interroger les parties et les témoins. Il peut à chaque instant inspecter tous les actes du procès, contredire les affirmations des parties, demander l'admission de nouveaux témoins.

Le tribunal ne peut déclarer d'office une nullité de mariage. Il faut que le mariage ait été "accusé", ce qui nous amène à la question suivante :

3. Qui peut intenter un procès en nullité ?

Ont seuls ce droit : 1. les époux, à moins qu'eux-mêmes n'aient été cause de l'empêchement; 2. le promoteur de justice (organe du ministère public dans l'Eglise) dans les empêchements publics de leur nature (presque tous, canon 1971, 1). Les autres personnes peuvent seulement dénoncer la nullité du mariage à l'Ordinaire (évêque ou vicaire général) ou au promoteur de la justice.

Le mot "empêchement", dans le canon 1971, 1, cité plus haut, est à prendre au sens large qu'il avait souvent avant le Code, comprenant non seulement les empêchements proprement dits (des canons 1067-1080) mais les vices du consentement et le défaut de la forme de célébration. Jamais une partie coupable d'avoir, par exemple, provoqué la crainte chez l'autre, ou refusé un vrai consentement ou formulé une condition contraire à la substance du mariage (comme la condition de pouvoir recourir au divorce ou à l'adultère ou à des pratiques anticonceptionnelles ou abortives) ne pourra ensuite accuser le mariage,

(1) Cf. "Acta Apostolicae Sedis", 1928, p. 75.

à moins d'une permission spéciale du pape. La moralité publique exige qu'il en soit ainsi, que nul ne tire profit de son crime, et cette doctrine est conforme à la doctrine des auteurs précédents. (2)

4. Preuves

Les preuves ordinaires (écrits, témoignages, etc.) sont généralement admises en matière matrimoniale. Cependant l'aveu des parties n'y tient pas lieu de preuve. On ne se fie pas à l'affirmation d'un des conjoints qui prétendrait, par exemple, n'avoir pas donné un véritable consentement. Cela risquerait souvent d'être une comédie concertée. Toute affirmative de ce genre doit être prouvée, et toute la difficulté consiste à faire la preuve.

Les parents et les proches sont admis dans les causes matrimoniales, étant mieux informés que d'autres personnes.

Dans certains cas, un examen médical est requis. On exige alors l'expertise d'au moins deux médecins, parfaitement honorables et compétents, qui ne connaissent pas auparavant les intéressés.

5. La sentence

Après la publication du procès (lorsqu'on a imprimé les comptes rendus des débats précédents et qu'on les a communiqués à tous les ayants droit), les parties peuvent encore introduire de nouveaux témoins. Le défenseur du lien a toujours le dernier mot; on ne peut prononcer la sentence que lorsqu'il n'a plus rien à dire.

La sentence est ainsi formulée : "Constat de nullitate matrimonii" (La nullité de ce mariage est certaine) ou "Non constat" (La nullité n'est pas certaine.)

La présomption est en faveur de la validité du mariage : les juges ne peuvent dire : "Constat" que lorsqu'ils ont une vraie certitude. Si, malgré tous les débats, la chose reste douteuse, ils ne peuvent dire que : "Non constat."

Après la sentence "Non constat", (à moins que cette sentence ne soit réformée par deux sentences opposées en deux autres instances), on doit se comporter comme si le mariage était certainement valide; parfois les époux sont autorisés à vivre séparés, jamais à contracter d'autres unions.

6. Les appels

Malgré tous les efforts du défenseur du lien et des juges pour découvrir la vérité, une erreur reste possible, dans ces causes si complexes, où la question de fait paraît comme embrouillée à dessein et où les témoignages sont souvent si peu

(2) D'après Capello dans "Periodica", c. XVI, pp. 228x — 237x.

concordants. L'Eglise montre sa volonté de trouver la vérité à tout prix en décidant que les choses matrimoniales ne passent jamais en chose jugée; même après deux sentences conformes, on peut reprendre le procès s'il y a des arguments nouveaux et importants.

L'appel est interjeté non seulement par les époux mais par le défenseur du lien. Celui-ci est même obligé d'appeler d'une première sentence déclaratoire de nullité. Après une seconde sentence confirmant la nullité, il en appelle ou non, suivant ce que lui dicte sa conscience; s'il renonce à ce second appel, les intéressés peuvent convoler à d'autres noces (puisqu'il est établi qu'ils ne furent jamais vraiment mariés).

Cas exceptés des règles précédentes.

Les exceptions sont indiquées dans le canon 1990. Il s'agit de quelques empêchements qu'il était très facile de constater sans longue procédure. "Quand, par un document certain et authentique, qui ne soit exposé à aucune contradiction ou à aucun démenti, on a la preuve de l'existence d'un empêchement de disparité de culte, d'ordre sacré, du vœu solennel de chasteté, du lien d'un mariage antérieur, de parenté, d'affinité spirituelle, et qu'en même temps il est également manifeste qu'aucune dispense de ces empêchements n'a été accordée, dans ces cas, en laissant de côté les détails de procédure précédemment mentionnés, l'Ordinaire pourra, après avoir convoqué les parties, déclaré la nullité du mariage, en faisant cependant intervenir le défenseur du lien."

D'après des décisions antérieures, lorsqu'on est absolument certain de l'existence d'un de ces empêchements et de l'absence de dispense, quoique l'on n'ait pas le "document certain et authentique" (dont parle la première ligne du canon 1990), on peut se contenter de la procédure très sommaire mentionnée dans ce canon 1990. Dans ces cas, le défenseur du lien doit prêter serment, à moins qu'il ne l'ait déjà fait en entrant en charge (3).

Ce canon montre comment l'Eglise, infiniment respectueuse du lien conjugal et bien décidée à ne le déclarer nul qu'à bon escient, tient en même temps à épargner aux fidèles les lenteurs et les dépenses inutiles.

E. JOMBART, S. J.

(3) "Periodica", XIII, p. (212).



DING ! DANG ! DONG !

— Dans le "Canada Français" de novembre M. l'abbé J.-Ad. Sabourin, curé de Saint-Pierre, consacre 22 pages à l'étude

du nouveau programme des études primaires au Manitoba. Il en signale les importantes lacunes au point de vue de la morale, plusieurs principes faux "exprimés avec une nouvelle vigueur et d'une manière plus officielle et plus dangereuse" que par le passé. Nous en commencerons la reproduction dans notre prochaine livraison.

— On a offert le 11 novembre dernier un prix d'apostolat laïque à M. Nérée Beauchemin, le poète d'Yamachiche. L'attribution de ce prix, dont l'initiative est due à l'A. C. J. C., a eu lieu aux Trois-Rivières. Des voix autorisées ont dit le mérite exceptionnel de "Patrie Intime", en ont montré le sens chrétien et la portée mystique. A cette occasion l'Université Laval a décerné au poète le titre de docteur-ès-lettres.

— A la suite de son pèlerinage en Terre-Sainte l'hiver dernier, S. G. Mgr. J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, a reçu le mois dernier la remarquable et rare décoration de Grand Croix de l'Ordre du Saint Sépulcre.

— Mgr Hermas Desmarais, vicaire général de Prince-Albert et de Saskatoon, vient d'être fait protonotaire apostolique.

— A l'occasion de la fête de Sainte Cécile, le 21 novembre, la chorale du Collège de Saint-Boniface a donné une magnifique séance musicale au cours de laquelle elle a célébré le vingt-cinquième anniversaire du "Motu Proprio" de Pie X sur la musique sacrée.

— C'est une absolue nécessité, au point de vue religieux, écrivait récemment "l'Osservatore Romano", que le Pape ait la liberté et l'indépendance non seulement réelles et parfaites, mais encore visibles pour les fidèles dans le monde entier. Aussi longtemps que le Souverain Pontife ne pourra obtenir cela d'une façon satisfaisante pour lui, la même nécessité absolue, au point de vue religieux, force le Saint-Siège à tenir actuel et visible le conflit commencé en 1870, après la chute du pouvoir temporel.

— L'homme ne cherche qu'à s'étourdir et à s'oublier soi-même pour calmer la persécution de cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine, depuis qu'il a perdu le goût de Dieu.—Bossuet.



R. I. P.

—Mme Amédée Fournier, soeur de Mgr Jubinville, curé de la cathédrale, décédée à Saint-Boniface, Man.

— Mme Vve H.-H. Lord, née Aurée Jacques, décédée à Sainte-Ursule, Qué.

C.-E. GAUDETTE, Gérant

J.-A. LEDUC, Sec.-Trés.

La Cremerie de Saint-Boniface

373, rue Horace - Saint-Boniface

Nous avons besoin d'une plus grande quantité de volailles, oeufs, etc., pour satisfaire notre nombreuse clientèle.

Notre devise:—

"ENTIERE SATISFACTION ET PROMPTE REMISE"

Etabli en 1906
Autrefois à Norwood

TÉLÉPHONE 21 960

*AVIS — Nous sommes maintenant dans notre
nouveau magasin, au numéro 296, rue Main*

ANTONIO LANTHIER

Fourreur expert

FOURRURES, - emmagasinage, - réparations
faites sur commande. - Nous achetons les
fourrures brutes.

296, rue Main

Winnipeg

Téléphone : 82 670

A. HUOT

:: TAILLEUR ::

NOUS sommes heureux d'annoncer aux messieurs les membres du clergé, que nous avons un département spécial où ils trouveront toujours tout ce qu'il leur faudra à des prix très avantageux.

200, ave Provencher

Saint-Boniface, Man.

Etabli 1911

TÉLÉPHONE 28 291

J.-A. HEBERT

ASSURANCES — PLACEMENTS

201, Bank of Commerce Chambers

389, RUE MAIN

WINNIPEG

Fourrures



Les nombreuses années d'expérience et le succès que nous rencontrons dans la confection des fourrures est une preuve évidente de l'entière satisfaction que reçoivent nos clients. Une visite de votre part sera hautement appréciée. Au besoin je pourrai aller voir les personnes de la campagne dans un rayon de 75 milles de la ville.

Charles LANTHIER

Téléphone : 88 533

191, avenue Portage, Est

WINNIPEG

THE WESTERN PAINT Co., Ltd.

Seule maison strictement canadienne-française

Veuillez demander nos prix avant d'acheter vos peintures, vernis, huile, blanc de plomb.

Nous faisons une spécialité de matériaux pour églises et maisons religieuses.

Ernest GUERTIN, propriétaire

121, RUE CHARLOTTE

WINNIPEG

Pharmacie Préfontaine

184 AVE. PROVENCHER

& Cie Ltée

ST-BONIFACE, MAN.

TÉLÉPHONE

83-863



STOCK NOUVEAU et COMPLET. PRIX AVANTAGEUX. SERVICE DE LIVRAISON à domicile et d'expédition par correspondance courtois et rapide.

The Winnipeg Trustee Company of Canada

W.-H. CROSS - - - *Président*
H. CHEVRIER - - - *Vice-Président*
M. J.-A.-M. DE LA GICLAIS, *Directeur-Gérant*

Il est prouvé qu'au moins neuf sur dix des millionnaires qui meurent confient leurs affaires à une Compagnie de Trust et font leur testament en faveur de la dite Compagnie.

La raison est qu'ils veulent que leurs affaires soient administrées avec soin et aussi que leurs volontés soient respectées, ce qui souvent n'a pas lieu du tout quand ce sont les bénéficiaires qui sont en même temps exécuteurs.

J. L. GUAY

Entrepreneur général

En construction : maison des gardes-malades de Saint-Boniface
Couvent des Filles de la Croix de Saint-Adolphe, Man.
Hôpital des Soeurs de la Charité et Jardin
de l'Enfance de Gravelbourg, Sask.

Saint-Boniface, Man. --- Gravelbourg, Sask.

DEMANDEZ : —

TÉLÉPHONE : 86 667

M. F. ST-PIERRE

Meubles - Carpettes - Draperies - Etc.

J. A. BANFIELD LIMITED

492, RUE MAIN

WINNIPEG

PELISSIER'S "COUNTRY CLUB" SPECIAL

UNE BONNE BIÈRE EXTRA

Pour livraison chez vous, téléphonez à la Brasserie

41 111

On peut se procurer "Pelissier's Country Club Special" et
"Golden Glow Ale" dans tous les salons de bière licenciés

PELISSIER'S LTD., WINNIPEG

Incorporé en 1927